

Agenda 24-25

12. TENUE VESTIMENTAIRE

Les élèves doivent porter une tenue vestimentaire propre et adéquate. Le port de la casquette à l'intérieur des locaux, ainsi que tout vêtement affichant un message violent, sexiste, raciste ou incitant à la consommation d'alcool ou de drogue ne sont pas autorisés.



De plus :



- Les chaussures et les vêtements doivent être adaptés à la température (point 13);
- Le port de chaussure d'intérieur est obligatoire pour circuler dans l'école;
- Les vêtements et les articles personnels **doivent être identifiés au nom de l'enfant;**
- Les bijoux et autres objets de valeur des élèves sont de leur responsabilité;
- Les articles trouvés sont déposés dans une boîte à cet effet près du gymnase. Les enfants ont la responsabilité de récupérer leurs vêtements perdus. Tous les vêtements et autres objets non réclamés seront remis à un organisme de bienfaisance.
- L'équipe rappelle aux parents que les sandales de plage (style tong) ne sont pas sécuritaires pour les jeux sur la cour d'école.

Lorsque la tenue vestimentaire est jugée non conforme, l'élève est dirigé vers l'administration et on communiquera avec les parents.

Code de vie

École des Deux-Ruisseaux



Le code de vie a été révisé par l'équipe-école en mars 2023 et il a été approuvé par le conseil d'établissement.

Ces 4 règles doivent être respectées dans toutes les aires de l'école et ce, en tout temps. Elles sont enseignées, modelées et pratiquées. Elles favorisent le sentiment de sécurité.

En harmonie avec les valeurs de notre école :		
<i>Le respect, l'engagement et l'autonomie</i>		
Règles	Pourquoi?	Banque de conséquences Possibles
1. Au son de la cloche, j'arrête de jouer et je prends mon rang immédiatement calmement.	Afin ♦ De pouvoir entrer rapidement en classe.	+ Valorisation verbale et tangible des comportements attendus et des efforts.
2. Je communique calmement et j'utilise des mots et des gestes respectueux envers les autres élèves et les adultes de l'école.	Afin ♦ D'être bien et en sécurité ♦ De me sentir calme et paisible. ♦ De mieux comprendre les consignes des intervenants.	- Rappel de la règle - Modelage de la règle - Avertissement verbal - Conséquences logiques - Geste réparateur
3. Je prends soin du matériel mis à ma disposition et de ce qui appartient à l'école et aux autres.	Afin ♦ De garder le matériel en bon état pour les élèves. ♦ De garder mon école propre. ♦ D'avoir du plaisir à utiliser le matériel.	- Discussion avec le titulaire - Billet d'information - Suivi dans l'agenda ou par courriel - Appel aux parents - Rencontre avec le TES
4. Je circule en marchant calmement dans l'école et en chuchotant.	Afin ♦ D'être prêt à faire de bons apprentissages. ♦ De diminuer la pollution par le bruit. ♦ D'assurer ma sécurité lors des déplacements.	- Fiche de réflexion - Perte d'un privilège - Perte des récréations - Rencontre avec les parents - Rencontre avec la direction - Temps d'arrêt dans un autre local - Défrayer le coût d'un objet endommagé ou perdu appartenant à l'école - Confiscation d'un objet - Suspension interne - Suspension externe - Autre, selon le cas

Signature de l'élève: _____

Signature du parent: _____

